

SUJET DE STAGE

Intitulé du stage :

Les mini-giratoires urbains : réalisation d'un rapport d'études

Direction/Service/Bureau

CEREMA Ouest
Département mobilités infrastructures
Groupe sécurité et optimisation des déplacements

Localisation

9 rue René Viviani 44200 NANTES

Nom et fonction du maître de stage

Marie-Amélie Horvath, Chef de groupe

Contexte et objectifs du stage

Le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Véritable centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires, le Cerema assure la diffusion et la promotion des travaux et des études, liés à ses activités par le biais de publications d'ouvrages notamment.

Dans ce cadre, le Cerema capitalise des retours d'expérience et produit des recommandations, qu'il valorise ensuite sous forme de publication éditoriale (guides, fiches ou rapports d'études) destinées à un large public et plus particulièrement aux services opérationnels des collectivités et de l'Etat. Dans les domaines de la sécurité des déplacements et de la conception des voiries urbaines, il existe différentes séries de fiches (« Savoirs de base en sécurité routière », « Petits aménagements de sécurité ») qui rassemblent les principales connaissances acquises pour la mise en place d'une politique locale de sécurité routière et la conception d'aménagements sécurisés en milieu urbain.

L'implantation de mini-giratoires en milieu urbain a été largement développée notamment dans l'Ouest de la France et à Toulouse mais il existe, à ce jour, peu de retours d'expérience dans la documentation du Cerema, seul un guide rassemble les textes réglementaires. Toulouse métropole a développé ses mini-giratoires et a réalisé par deux fois une évaluation en terme d'accidentalité montrant, s'il en était besoin, que les mini-giratoires sont bénéfiques pour tous les usagers, qu'il s'agisse de piétons, cyclistes, conducteurs et passagers de deux roues motorisés ou de voitures ou encore de poids lourds. Les éléments relatifs à la conception des mini giratoires sont très succincts dans le guide de l'aménagement de la voirie de 2015.

Fort de ces constats, l'objectif du stage est de :

- Documenter les règles de l'art de conception des mini-giratoires en milieu urbain ;
- Réaliser un rapport illustré sur les mini-giratoires urbains présents dans l'ouest de la France prenant en compte la diversité des usagers et de leurs véhicules. Il existe une réelle diversité de mini-giratoires en fonction de leur franchissabilité partielle ou totale.

Si l'avancement du stage le permet, réaliser une synthèse sous forme de fiche technique d'une dizaine de pages.

Il s'agit, à partir de ce recensement, de faire ressortir des critères ou une typologie permettant d'explicitier différentes configurations d'implantations et d'aménagement de mini-giratoires. Ainsi, pourront être proposés les principaux domaines d'emploi et préconisations d'aménagement.

Le stagiaire devra :

- Synthétiser la réglementation et la documentation technique existante sur les mini-giratoires en milieu urbain ; se documenter pour bien comprendre les besoins des différents usagers (notamment piétons, cyclistes, TC). Les équipes du Cerema l'accompagneront dans cette tâche.
- Identifier des mini-giratoires couvrant les différentes configurations possibles afin de réaliser un état des lieux, à partir de pré-visites de type Google Earth ;
- Identifier les gestionnaires concernés afin de réaliser des entretiens par téléphone avec les techniciens, en présentiel ou lors de visioconférence ;
- Réaliser un état des lieux documenté sur le terrain des sites retenus (leur aménagement, leur fonctionnement avec avantages et limites);
- Réaliser un rapport à destination des gestionnaires de voirie qui n'utilisent actuellement pas les mini giratoires en vue de leur permettre de mieux les connaître, en proposant des préconisations d'aménagements (typologie, conception et caractéristiques géométriques, prise en compte des différents usagers en particulier les piétons – y compris à mobilité réduite - et les cyclistes, équipements et signalisation, que faire si on veut éteindre la nuit) et présenter des exemples de réalisation.

Si l'avancement du stage le permet, une fiche technique d'une dizaine de pages de type « savoirs de base » sera à rédiger.

Tout au long du stage, des points réguliers d'échanges, de suivi et de cadrage seront prévus avec le maître de stage ainsi qu'avec des experts de la Direction Territoires et Villes du Cerema en conception routière et en sécurité des déplacements.

Compétences requises

- Préparer un diplôme d'ingénieurs (2^{ème} année en école d'ingénieurs par exemple élève ITPE 2^{ème} année) ou un Master 1 ou 2 en aménagement ou en transport ;
- Avoir une bonne maîtrise rédactionnelle ;
- Avoir le sens de la rigueur et de l'organisation ;
- Avoir des qualités relationnelles en présentiel et en distanciel ;
- Savoir communiquer à l'oral et à l'écrit ;
- Savoir synthétiser les résultats et en fournir une analyse pertinente ;
- Etre titulaire du Permis B.

Ressources

Le stagiaire aura accès à toutes les ressources documentaires du Cerema.

En matière informatique, il disposera d'un poste bureautique standard.

Les bureaux du Cerema Ouest sont en open-space.

Durée du stage

5 à 6 mois au sein de la Direction territoriale Ouest (9 rue René Viviani, 44200 NANTES)

35 heures hebdomadaires soit 7 heures par jour.

Indemnités de stage établies selon les barèmes en vigueur (env. 540 € / mois) le cas échéant.

Possibilité de manger au restaurant administratif et de prise en charge des frais de transport domicile/travail sur justificatif à hauteur de 50 %

Profil recherché

Stage s'inscrivant dans le cadre d'un cycle Ingénieurs ou universitaire (Master 2 ou équivalent).

Durée envisagée : 5-6 mois, à partir de février 2023

Envoyez CV, lettre de motivation, relevé de notes des années précédentes et en cours (par exemple en

Master 1et en Licence) et éventuellement les rapports de stages précédents

Date limite d'envoi des candidatures : **06 janvier 2023**

Contacts :

Marie-Amélie Horvath

Chef du groupe sécurité et optimisation des déplacements / Cerema Ouest

Tél. : 07 63 78 20 39

Mail : marie-amelie.horvath@cerema.fr

Élise Lebot

Chargée d'études adaptation de l'infrastructure à la sécurité routière / Cerema Ouest

Tél : 07 64 81 12 91

Mail : elise.lebot@cerema.fr